

## TE38

BUREAU du 13 Octobre 2025

### DÉCISION N° 2025-097

**Objet : Commission Consultative Paritaire pour l'Energie - Election d'un représentant de TE38**

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

**Vu** les statuts de TE38 ;

**Vu** la délibération n°2015-085 du Comité syndical du 28 septembre 2015 portant création de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

**Vu** la délibération n°2020-096 du Comité syndical du 24 septembre 2020 déléguant au Bureau la désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

**Vu** les décisions n°2021-010 du Bureau du 11 janvier 2021 et n°2021-136 du Bureau du 11 octobre 2021 nommant les représentants de TE38 à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;

**Vu** la démission de Monsieur Patrice ISERABLE de ses fonctions de Vice-Président territorial et délégué de territoire au sein de TE38 ;

**Vu** la délibération n°2025-068 du Comité syndical du 16 juin 2025 actant l'élection de Monsieur Guido MARTOIA en tant que Vice-Président territorial ;

Pour rappel, la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) est composée à parité de délégués de TE38 et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre du Syndicat.

Les membres du Bureau ont procédé le 11 janvier et 11 octobre 2021 à l'élection des représentants de TE38 composant la commission. Il est rappelé qu'en application de la délibération n°2020-096 du Comité Syndical du 24 septembre 2020, les représentants de TE38 à la CCPE sont désignés par le Bureau en son sein.

Etant données la démission de Monsieur Patrice ISERABLE de ses fonctions de délégué de territoire et de Vice-Président du territoire 6, et de l'obligation d'être membre du Bureau pour siéger en tant que représentant de TE38 à la CCPE en tant que représentant de TE38, il est proposé de procéder à la démission d'office de Monsieur Patrice ISERABLE.

Le poste n°13 est ainsi à pourvoir.

Conformément aux statuts de TE38, il est proposé le vote à main levée au scrutin uninominal majoritaire à un tour pour l'élection d'un représentant de TE38 à cette commission. Après mise aux voix, les membres du Bureau décident à l'unanimité (XX voix POUR) d'effectuer un vote à main levée.

En cohérence avec la composition de la commission, à laquelle siègent les Vice-présidents thématiques et territoriaux, le délégué issu du Département siégeant au Bureau, ainsi qu'un délégué de territoire représentant le territoire 10, Monsieur le Président propose le candidat Monsieur Guido MARTOIA, Vice-Président du territoire 6.

Après appel à candidatures, aucune autre candidature n'ayant été déposée en séance, les membres du Bureau procèdent à l'élection du membre titulaire devant compléter la commission par vote à main levée, parmi la seule candidature présentée :

Nombre d'inscrits : 25

Nombre de votants : 25

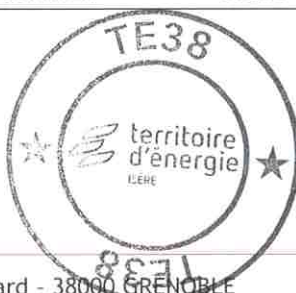
| Candidats                                                        | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------------------------------------------------------|------|--------|------------|
| Candidat de Monsieur Bertrand LACHAT :<br>Monsieur Guido MARTOIA | 25   | 0      | 0          |

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

### DÉCIDENT

- De prendre acte de la démission d'office de Monsieur Patrice ISERABLE de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie ;
- De nommer Monsieur Guido MARTOIA membre de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie. La liste complète des représentants de TE38 à cette Commission est la suivante :

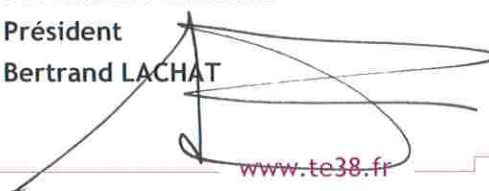
| REPRESENTANTS TE38 A LA CCPE |              |            |
|------------------------------|--------------|------------|
| 1.                           | LACHAT       | Bertrand   |
| 2.                           | LANFREY      | Jean-Marc  |
| 3.                           | POSTE VACANT |            |
| 4.                           | SILVESTRE    | Maryline   |
| 5.                           | FERRARIS     | Frédérique |
| 6.                           | JARLAUD      | Bernard    |
| 7.                           | CHRIQUI      | Vincent    |
| 8.                           | POMMET       | Gilbert    |
| 9.                           | PAILLOT      | Daniel     |
| 10.                          | MONTAGNON    | Emmanuel   |
| 11.                          | GULLON       | Joël       |
| 12.                          | TRICOIRE     | Daniel     |
| 13.                          | MARTOIA      | Guido      |
| 14.                          | TOSCAN       | Michel     |
| 15.                          | DELAGE       | Denis      |
| 16.                          | RABIET       | Jacques    |
| 17.                          | SOTO         | Guy        |
| 18.                          | GONINET      | Bruno      |



Fait et délibéré en séance

**Le Président**

**M. Bertrand LACHAT**



[www.te38.fr](http://www.te38.fr)

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENoble (38000)*